



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Censure de contes pour enfants

Question écrite n° 5548

Texte de la question

M. Hadrien Clouet appelle l'attention de Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la mise à l'index inédite d'un conte pour enfants. 900 000 exemplaires annulés de « La Belle et la Bête » illustrée par Jul : la plus grande affaire de censure jamais observée au XXI^e siècle touche la littérature jeunesse. Cet ouvrage avait été retenu par l'État, pour être redistribué aux enfants de CM2 dans le cadre de l'opération « Un livre pour les vacances ». Cette version modernisée du conte, à partir de l'édition 1756 de Jeanne-Marie Leprince de Beaumont, est subitement interdite par l'éducation nationale à la veille de son impression, alors que les épreuves sont bouclées - et qu Mme la ministre y a apposé une préface, qu'elle désavoue donc elle-même. Le prétexte ? L'ouvrage empêcherait la « lecture en autonomie adaptée à des enfants de 10 à 11 ans », soit le CM2. En réalité, il s'agit d'une offensive réactionnaire pilotée par la directrice générale de l'enseignement scolaire, adoubée par la ministre de l'éducation nationale. Ce qui les choque ? Des personnages de toute origine et très heureux de l'être, des jeunes filles racisées, une héroïne qui écoute du rap à côté du clavecin, qui porte un jogging au lieu d'une robe rose, qui utilise les réseaux et les applications numériques, bref, la nouvelle France d'aujourd'hui. Aussi, dans un souci de pédagogie des masses, il lui demande si elle prend ainsi exemple sur Donald Trump ou sur Viktor Orban.

Données clés

Auteur : [M. Hadrien Clouet](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5548

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [1er avril 2025](#), page 2147